

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Résultats du trimestre

Trimestres clos les 31 mars	2023	2022	Écart
Revenus	1 453 \$	1 246 \$	17 %
RAIIA ajusté ⁽¹⁾	212 \$	167 \$	27 %
Marge RAIIA ajustée ⁽²⁾	14,6 %	13,4 %	120 pdb
RAII ajusté ⁽¹⁾	138 \$	73 \$	89 %
Marge RAII ajustée ⁽²⁾	9,5 %	5,9 %	360 pdb
RAII	140 \$	85 \$	65 %
Marge RAII ⁽³⁾	9,6 %	6,8 %	280 pdb
Résultat net ⁽⁴⁾	302 \$	(287) \$	ins
RPA dilué (en dollars) ⁽⁴⁾	2,98 \$	(3,09) \$	6,07 \$
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	113 \$	(69) \$	ins
RPA ajusté (en dollars) ⁽²⁾	1,06 \$	(0,80) \$	1,86 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ⁽⁴⁾	(162) \$	217 \$	(379) \$
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁴⁾	(85) \$	(44) \$	(41) \$
Flux de trésorerie disponibles (utilisation) ⁽¹⁾⁽⁴⁾	(247) \$	173 \$	(420) \$

Aux

	31 mars 2023	31 décembre 2022	Écart
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 142 \$	1 291 \$	(12) %
Liquidités disponibles ⁽¹⁾	1 421 \$	1 499 \$	(5) %
Carnet de commandes (en milliards de dollars) ⁽⁵⁾	14,8 \$	14,8 \$	— %

pdb: points de base

ins: information non significative

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de ce communiqué de presse et à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières dans le rapport de gestion - T1 2023 pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽²⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de ce communiqué de presse et à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières dans le rapport de gestion - T1 2023 pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de ce communiqué de presse et à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières dans le rapport de gestion - T1 2023 pour la définition de ces indicateurs.

⁽⁴⁾ Liés aux activités poursuivies uniquement.

⁽⁵⁾ Représente le carnet de commandes pour la fabrication et les services.